

FONDS D'URGENCE

Le fonds d'urgence mis en place par la Fondation GARANCE dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19 vise à apporter rapidement un soutien financier aux entrepreneurs de l'économie de proximité (artisans, commerçants, professions libérales) et à leur famille les plus en difficulté. C'est un « coup de pouce » qui vient en complément des autres aides instaurées dans le contexte de la crise sanitaire COVID 19.

La demande doit être déposée auprès de la Fondation GARANCE, soit directement par le chef d'entreprise ou son conjoint, si ce dernier participe à l'activité de l'entreprise, soit par une organisation professionnelle de son secteur d'activité ou une chambre consulaire.

Conditions d'éligibilité :

Le fonds d'urgence de la Fondation GARANCE est ouvert aux entrepreneurs qui :

- **Appartiennent aux secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité, des professions libérales, et sous réserve qu'il s'agisse de l'activité principale pour les micro-entrepreneurs ;**
- **Ont un effectif inférieur ou égal à 10 salariés (TPE ; indépendants ; micro-entrepreneurs) ;**
- **Ont une ancienneté d'installation comprise entre un an et cinq ans, à la suite d'une création ou d'une reprise d'entreprise ;**
- **Ont réalisé en 2019 un chiffre d'affaires inférieur à un million d'euros HT ;**
- **Justifient d'un bénéfice annuel imposable inférieur à 60 000 euros ;**
- **Ont subi une fermeture administrative du fait de la crise sanitaire ou qui ont connu une perte de chiffre d'affaires de plus de 70% depuis le début de la phase de confinement (17 mars 2020), par comparaison avec la même période de 2019.**

Dans le contexte de la crise sanitaire, une attention particulière sera portée à la situation des chefs d'entreprise qui ont, au cours des deux dernières années, réalisé un volume important d'investissements dans le cadre d'un projet de développement ou d'une remise aux normes de

I'outil de production.

A noter : ne peuvent accéder au fonds d'urgence de la fondation GARANCE les entreprises qui poursuivent leur activité durant la phase de confinement, comme par exemple les commerces alimentaires ; en pratique, les entreprises exerçant les activités suivantes (code APE) ne sont pas éligibles au fonds d'urgence :

- 4711 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
- 4721 - Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé
- 4722 - Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
- 4723 - Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé
- 4724 - Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé
- 4725 - Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé
- 4729 - Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé
- 473 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

Modalités d'attribution des aides :

Le fonds d'urgence est ouvert jusqu'à épuisement des crédits disponibles ; les demandes sont instruites dans leur ordre d'arrivée.

Les aides d'urgence sont attribuées par le comité exécutif de la Fondation qui se réunit à distance en tant que de besoin.

Les décisions sont prises sur la base de l'instruction d'un dossier individuel complété par le demandeur (cf ci-après), en appréciant notamment les difficultés économiques de l'entreprise et par conséquent de son dirigeant et de sa famille.

Le montant de l'aide est plafonné à 1 500€.

En cas d'attribution, l'aide est versée en une fois par la Fondation de France, sous l'égide de laquelle la Fondation GARANCE est placée.

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE D'URGENCE

Identification du demandeur

Nom et prénom du chef d'entreprise :

Adresse personnelle du chef d'entreprise :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Courriel :

Situation familiale :

- Célibataire
- Marié(e), en concubinage, Pacsé(e)
- Divorcé(e)
- Veuf (ve)

Nombre de personnes à charge :

Êtes-vous propriétaire de votre logement ?

- Oui
- Non

Votre conjoint participe-t-il à l'activité de l'entreprise :

- Oui
- Non

Si, OUI quel est son statut ?

- Conjoint collaborateur
- Conjoint salarié
- Conjoint associé

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Activité exercée :

Code APE :

N° SIRET :

Date de création de l'entreprise :

Statut de l'entreprise :

Nombre de salariés (le cas échéant) :

Êtes-vous propriétaire de vos locaux professionnels ?

- Oui
- Non

Si OUI, valeur estimée :

Exercez-vous une autre activité professionnelle ?

- Oui
- Non

Informations sur la situation personnelle et professionnelle du demandeur

Quelles sont vos ressources ?

Quelles sont vos charges ?

Nature de vos charges personnelles	Montant global mensuel (en €)
Remboursement des emprunts	
Loyers	
Impôts et taxes	
Assurances	
Mutuelle	
Autres charges	

Nature de vos charges professionnelles	Montant global mensuel (en €)

Indiquez ci-dessous les éléments caractérisant votre situation et vos difficultés :

En cas de baisse du chiffre d'affaires : (préciser le chiffre d'affaires mensuel des mois précédent la demande et des mois correspondants de l'année précédente)

Chiffre d'affaires mensuel	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
2019					
2020					

Situation de la trésorerie :

Indiquez le cas échéant les factures en attente de paiement de la part des services publics (Etat ; collectivités locales ; organismes de sécurité sociale) :

Organisme public débiteur	Objet de la facture	Montant de la facture

Autres éléments de nature à justifier l'octroi d'une aide urgente de la Fondation GARANCE :

Précisez les autres aides qui vous sont ou qui vous seront accordées (fonds de solidarité de l'Etat, autres secours, etc.) :

Montant sollicité auprès de la Fondation GARANCE (plafonné à 1 500€) :

Affectation précise de l'aide urgente de la Fondation GARANCE :

Date :

Signature :

Comment avez-vous eu connaissance du fonds d'urgence de la Fondation GARANCE ?

- GARANCE (courrier, newsletter, site internet de GARANCE)
- Site internet de la Fondation GARANCE
- Média ou sites internet
- Tête de réseau, fédération professionnelle, organismes consulaires, autre organisme

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

- Avis de situation SIRENE, extrait K bis
- Tout justificatif de nature à éclairer sur les difficultés du demandeur
- Relevé d'identité bancaire personnel
- Justificatifs des revenus actuels des trois derniers mois
- Dernier avis d'imposition ou de non- imposition de l'ensemble des membres du foyer
- Dernier bilan comptable

Le dossier complet est à adresser par mail à :

FONDATION GARANCE – Fonds d'urgence

A l'attention de :

Philippe BOLLECKER, délégué général de la Fondation GARANCE
pbollecker@garance-mutuelle.fr

Les dossiers complets donneront lieu à une instruction ; ils seront ensuite présentés, pour décision, au comité exécutif de la Fondation GARANCE. Le demandeur sera personnellement informé par courriel de la décision prise.

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

Le traitement de vos données à caractère personnel est mis en œuvre conformément aux dispositions de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen (UE) dit RGPD n°2016/679. Conformément à ces textes vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection des données (dpo@garance-mutuelle.fr), et en joignant la copie d'un justificatif d'identité.

Vous trouverez plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles et sur vos droits en cliquant sur le lien suivant : <https://www.fondation-garance.fr/mentions-legales/>